

# Procès-verbal

## Conseil académique du 26 septembre 2014

Soumis au vote  
du prochain conseil académique

Le conseil académique de l'Université a été réuni en séance plénière le 26 septembre 2014 à 10h à la Faculté de Droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Angers, 13 allée François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian PIHET Vice-président du conseil scientifique	Présent
Didier PELTIER Vice Président du CEVU	Présent
Wilhelmine ALENET Suppléante : Marine PAILLOT	Absente
Philippe ALLAIN	Présent
Stéphane AMIARD	Procuration à Didier PELTIER
Christophe ANGOT	Absent
Rémy ARTUS Suppléant : Félix CHAILLOU-DELECOURT	Absent
Carole AVIGNON	Présente
Aziz BALLOUCHE	Procuration à Sabine MALLET
Christine BARRAS	Présente
Jean-Pierre BENOIT	Absent
Monique BERNIER	Présente
Serge BLONDEL	Présent
Laurent BORDET	Procuration à Anne-Laure DAVID
Jean-Philippe BOUCHARA	Présent
Tatiana BOUCHÉ Suppléant : Arthur PIRAUX	Absente
Jean-François BRUGGEMAN	Présent
Antoine CAILLON	
Alphonse CALENDRA	Présent
Corentin CHAS Suppléante : Charlotte VIAIRON	Absent
Loïc CHAUMONT	Présent
Jacquelin CHARBONNEL	Absent
Mathias CHALLEND DE CEVINS Suppléante : Margarida SANTOS VALERIO	Procuration à Stéphane VIDAL
Véronique CHUREAU	Procuration à Jean-François BRUGGEMAN
Aurore CULLIERE Suppléant : Guillaume LEVAVASSEUR	Absente
Régis COUTANT	Absent
Christophe DANIEL	Présent
Anne-Laure DAVID	Présente
Clarisse DAVID	Absente
Cheickh Tidiani DIALLO Suppléant : Djelika DIABATE	Absent
Marianne DESMEDT	Absente
Anaïs DINGUILA MBOUMBA Suppléant : Abgachi Noé WOROU	Absent
Loulou DODIER Suppléante : Léa CLAVIER	Absente
Anaïs DUCLOS Suppléant : Wenceslas FLORO	Absente
Thibaut DUCHÉNE Suppléant : Martial LAUNAY	Présent
Erich FISBACH	Présent
Jean FOUGEROUSE	Absent
Olivier GROS Suppléante : Léonie PELLETIER	Absent
Nathalie GAUMER	Présente
Sandrine GAYMARD	Présente



◆ **Ordre du jour**

1. Campagne d'emplois 2015 : Personnels enseignants et enseignants chercheurs..... 4

◆ **Annexes : dossiers de séance**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 10H40.

### 1. Campagne d'emplois 2015 : Personnels enseignants et enseignants chercheurs

M. SAINT-ANDRÉ présente la campagne d'emplois 2015 pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Il rappelle l'importance de cette campagne d'emplois, qui participe à la définition et à la mise en oeuvre de la stratégie de l'université.

M. SAINT-ANDRÉ explique que 40 postes d'enseignants-chercheurs sont vacants ou susceptibles d'être vacants. Parmi ces postes, 23 sont proposés au même niveau et dans la même section CNU.

8 postes sont proposés dans le cadre d'un redéploiement au sens d'un changement de section CNU. Un de ces redéploiements s'accompagne d'un changement de composante, avec une permutation d'un poste de professeur et d'un poste de maître de conférences entre l'IUT et l'UFR Sciences.

Il est également référencé 9 propositions de réfrigération de postes. Cela correspond à l'affectation d'un ATER sur un poste d'enseignant-chercheur pendant une période d'un an.

Aucun gel de poste n'est proposé au titre de la campagne d'emploi 2015, ce qui signifie qu'aucun poste d'enseignant-chercheur ne sera remplacé pendant un an par une dotation en masse salariale équivalente à 384 heures complémentaires.

Il est proposé un repyramidage d'un poste de maître de conférences en professeur à l'IUT.

15 postes d'enseignants du second degré sont vacants ou susceptibles d'être vacants. 4 postes d'enseignants du second degré sont proposés à la réfrigération.

Cette année, 12 postes sont proposés en création, dont 6 postes d'ATER.

Les postes PluriPass se répartissent dans 4 composantes. Les enseignants recrutés sur ces postes n'effectueront pas forcément la totalité de leurs services sur PluriPass. Des contrats pédagogiques seront mis en place entre les composantes et la structure de pilotage de PluriPass pour que le service correspondant à cette création soit assuré par les enseignants-chercheurs concernés.

Le choix de recruter majoritairement des ATER se justifie par la nécessité de répondre aux besoins pédagogiques, pour renforcer le potentiel recherche (projets RFI, etc...). De même, les projets PluriPass ne sont aujourd'hui pas complètement stabilisés. Le recrutement d'enseignants contractuels permet ainsi de faire évoluer plus aisément ces postes.

Ainsi, 8 emplois sont créés au titre de PluriPass (2 postes de PRAG, 2 postes de MCF et 4 postes d'ATER), 1 emploi d'ATER au titre du RFI Végétal, 1 emploi de MCF et 1 emploi d'ATER au titre du RFI Tourisme, et 1 emploi destiné à réduire le déficit d'encadrement à l'UFR de Droit, d'économie et de gestion.

Mme KUSZLA demande si le poste 311 en Sciences économiques fera l'objet d'un recrutement au titre de l'article 46-3 ou au titre de l'article 46-1.

M. SAINT-ANDRÉ répond que cette demande d'ouverture de poste sera effectuée au titre de l'article 46-1.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que le poste de professeur ouvert à l'IUT au titre de la sixième section sera ouvert selon l'article 46-3. Si cela ne peut se faire cette année, il est prévu que ce recrutement se fera l'année prochaine selon l'article 46-1.

Mme BERNIER relève que deux postes d'ATER de l'UFR de Droit, d'économie et de gestion sont proposés en création dans le cadre de PluriPass.

M. SAINT-ANDRÉ explique qu'en effet, deux postes sont proposés en droit et en économie-gestion dans le cadre de PluriPass. Chacun de ces postes sera affecté à 50% sur PluriPass et à 50% au titre du renforcement de l'encadrement pédagogique à l'UFR de Droit, d'économie et de gestion.

M. SALLÉ demande ce qui a motivé le recrutement d'un PRAG en Sciences industrielles de l'ingénieur et Ingénierie électrique plutôt qu'en Physique chimie.

M. LE GALL répond que ce recrutement est envisagé dans le cadre du renforcement pédagogique et d'une plus grande lisibilité dans ces disciplines.

Le conseil académique réuni en formation plénière émet un avis favorable à l'unanimité, avec 46 voix pour.

Procès-verbal du conseil académique du 26 septembre 2014

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 11H00.

**Le Président de l'Université d'Angers,**  
*Jean-Paul SAINT-ANDRÉ*

**Le Vice-président du Conseil d'administration,**  
*Christian ROBLEDO*

**Le Vice-président du Conseil scientifique,**  
*Christian PIHET*

**Le Vice-président du Conseil des études et  
de la vie universitaire,**  
*Didier PELTIER*

**Le Directeur général des services  
de l'Université d'Angers,**  
*Olivier TACHEAU*